

# RÈGLEMENT DE LA LUDOTHÈQUE DE NYON

## Août 2017



### COTISATION

Il est proposé 3 types d'abonnements annuels, par famille.

	Basic	Mini	Maxi
Coût annuel de l'abonnement	30.-	70.-	90.-
Prix des locations par jeu	1 à 5.-	Gratuit	Gratuit
Nombre de jeux maximum par période de location	5 jeux	5 jeux	10 jeux
Possibilité de louer des hardwares et Softwares (jeux et appareils électroniques, mini-ordinateurs)	Non	Oui	Oui

L'abonnement commence le jour de l'inscription et à chaque renouvellement. Une carte de membre est remise, en cas de perte il sera demandé 2.- pour la remplacer. Des conditions spéciales sont accordées aux grands-parents qui souhaitent louer des jeux occasionnellement, aux mamans de jour agréées (Nyon), ainsi qu'aux professionnels de l'enfance (crèches, UAPE, logopédistes, etc.). Toute autre demande spécifique est sujette à l'approbation du Comité. Est exclue des abonnements la catégorie des jeux géants.

### EMPRUNT

Le nombre de jeux qu'il est possible d'emprunter est défini selon l'abonnement conclu. Les jeux peuvent être pris dans toutes les catégories (sauf les jeux géants), à noter que seule la catégorie Playmobil est limitée à un jeu par enfant. Des exceptions sont admises pour les fêtes et anniversaires.

Une taxe de location, mentionnée sur chaque jeu, est perçue par période d'emprunt de 4 semaines, pour l'abonnement *Basic*. L'abonné a la possibilité de renouveler une seule fois le prêt pour une nouvelle période de 4 semaines ; le renouvellement peut se faire par téléphone ou courriel. La deuxième location est à régler au retour, pour l'abonnement *Basic*.

### RETARDS / RAPPELS

Si les jeux ne sont pas rendus à la date prévue, dès le lendemain, une amende de Fr. 1.- par jeu sera perçue par semaine de retard. Les rappels sont envoyés par courrier électronique. Au delà du 3<sup>ème</sup> rappel, une facture avec le prix des jeux ainsi que les amendes sera envoyée.

### CAUTION / DÉDOMMAGEMENT

Il est de la responsabilité de l'abonné de s'assurer, avant de quitter la ludothèque, que les jeux empruntés sont complets et en bon état, avec le soutien des ludothécaires si nécessaire. L'abonné s'engage à les rendre dans le même état.

Une caution sera demandée en cas de pièces manquantes au retour des jeux, selon le barème affiché à la Ludothèque. L'abonné a 1 mois pour retourner la pièce manquante, même s'il n'emprunte rien ; à défaut, la caution sera automatiquement encaissée pour couvrir les frais de remise en état.

Un dédommagement adéquat, y compris pour les caisses/boîtes en plastique, sera demandé en cas de dommage (autre que dû à l'usure normale) ou de perte de pièce(s) irremplaçable(s) rendant le jeu impropre à la location.

### UTILISATION DES LOCAUX

Lorsque vos enfants jouent avec les jouets mis à leur disposition, vous êtes tenu de ranger au fur et à mesure, afin que la salle reste agréable pour tous.

Pour des raisons de sécurité, l'utilisation des jeux d'extérieur et des véhicules est réservée à la location uniquement. Il est cependant possible de tester la taille et le fonctionnement avant un emprunt.

Ce lieu est dédié au jeu. On évitera donc d'y consommer de la nourriture, ou d'y utiliser natel, tablette ou autre appareil électronique.

### RESPONSABILITÉ

Pendant leur présence à la Ludothèque, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents/accompagnants.

Les parents sont responsables des jeux loués par la famille.

La Ludothèque décline toute responsabilité pour d'éventuels dommages résultant de l'usage des jeux loués.

Le Comité de la Ludothèque se réserve le droit d'exclure quiconque ne se conformerait pas au présent règlement.